



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26759
17 novembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 15 NOVEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA BELGIQUE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En tant que représentant de la présidence du Conseil de l'Europe, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la résolution 1010 (1993) relative à la situation des réfugiés et des personnes déplacées en Serbie, au Monténégro et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le 28 septembre 1993, lors de sa quarante-quatrième session ordinaire.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Paul NOTERDAEME